Paris, le 30/11/2012 - **Deux études** parues en octobre dans **Spine** et dans l'**American Journa**
l of **obs**
tetrics
and
gynecology
, menées par des équipes pluridisciplinaires de
chiropracteurs
et de
médecins
, apportent la
preuve
de la
supériorité
thérapeutique
des
soins
chiropratiques
associés
aux
traitements
conventionnels
par rapport aux seuls traitements conventionnels, dans la

prise
en
charge
de la
lombalgie
aigüe
, notamment chez la
femme
enceinte
.

Prise en charge de la lombalgie aigüe chez les patients actifs

Parue dans Spine, la première étude clinique randomisée portait sur deux groupes de militaires en service âgés de 18 à 35 ans, et souffrant de lombalgies.

Le premier groupe recevait uniquement des soins médicaux courants, laissés à l'appréciation des médecins, parmi lesquels l'éducation thérapeutique, les traitements médicamenteux, la physiothérapie (application de chaud et de froid) ou redirection vers un centre antidouleur.

Le second groupe recevait, en complément des soins médicaux courants, un traitement chiropratique limité à un maximum de deux visites hebdomadaires.

Après deux et quatre semaines, les effets sur la douleur ressentie ont été mesurés sur une échelle de 0 à 10 (Numerical Rating Scale) ; ceux sur les capacités fonctionnelles (mobilité) ont été étudiés selon deux méthodes, un questionnaire (Roland Morris Disability Questionnaire) et une échelle (Back Pain Functionnal Scale). La satisfaction des deux groupes a également été mesurée.

Les résultats suivants sont apparus :

§ Avec une douleur ressentie évaluée à 3,9 sur 10 après deux comme après quatre semaines, le groupe recevant des soins chiropratiques rapportait de meilleurs résultats que le groupe recevant les seuls soins médicaux conventionnels (6,1 après deux semaines et 5,2 après quatre semaines).

§ En termes de mobilité, le questionnaire comme l'évaluation sur une échelle rapportaient des résultats concordants allant dans le sens de capacités fonctionnelles supérieures après deux comme après quatre semaines pour le groupe recevant des soins chiropratiques. Les résultats du Roland Morris Disability Questionnaire montrent une différence moyenne de quatre 4 points sur 24 et une différence d'environ 9 points sur la Back Pain Functionnal Scale, allant de 0 à 60.

§ A la fin des quatre semaines, 73% des patients suivis par un chiropracteur rapportaient une amélioration globale de leur état contre 17 % des patients recevant les seuls soins médicaux courants.

§ Sur une échelle de 0 à 10 le groupe recevant des soins chiropratiques rapportait un taux de satisfaction de 8,9 après deux comme après quatre semaines, contre respectivement 4,5 et 5,4 pour le groupe recevant les seuls soins médicaux courants.

§ 37 % des patients recevant les seuls soins médicaux courants se sont vu prescrire des médicaments contre 18 % de ceux recevant en plus des soins chiropratiques.

Prise en charge de la lombalgie et des douleurs pelviennes chez la femme enceinte

Parue dans l'American Journal of Obstetrics and Gynecology, la seconde étude clinique randomisée portait 169 femmes enceintes, âgées de 15 à 45 ans, portant un seul fœtus, et dont une lombalgie, des douleurs pelviennes ou les deux ont été diagnostiqués par leur obstetric provider
(obstétricien ou sage-femme) entre la 24
ème
et la 28
ème
semaine de gestation.

Un premier groupe recevait uniquement des conseils et soins obstétriques courants, laissés à l'appréciation des providers, parmi lesquels le repos, les exercices, l'application de chaleur, les traitements médicamenteux (paracétamol, narcotiques).

Le second groupe recevait, en complément des soins obstétriques courants, un traitement chiropratique de deux visites hebdomadaires avec un chiropracteur qui prodiguait des conseils, des actes de thérapie manuelle, et des exercices de stabilisation.

Les effets des deux prises en charge ont été mesurés à la 33ème semaine de gestation en fonction de multiples indicateurs de douleur (3 questionnaires et 4 tests orthopédiques).

Les résultats suivants sont apparus :

§ Une réduction significative de la douleur sur sept des indicateurs pour le groupe recevant des soins chiropratiques en complément des soins obstétriques courant
s
.

§ Une augmentation significative de la douleur sur cinq des indicateurs pour le groupe recevant les seuls soins obstétriques courants.

§ Une amélioration significative des troubles du sommeil pour le groupe recevant des soins chiropratiques en complément des soins obstétriques courant.

Philippe Fleuriau, président de l'Association française de chiropratique (AFC), « [se] félicite de tels résultats
de tels résultats,
qui pour autant ne [le]
surprennent pas
». Il rappelle que
«
les manipulations vertébrales comptent parmi les recommandations de la Haute Autorité de Santé dans le traitement
des lombalgies aigües
».

Selon l'Inserm [1] , « plus de la moitié de la population française de 30 à 64 ans a souffert de lombalgie au moins un jour dans les 12 derniers mois. La prévalence de lombalgie de plus de 30 jours dans les 12 derniers mois est de 17% ».

Christine M. Goerz, DC, PhD; Cynthia R. Long, PhD; Maria A. Hondras DC, MPH; Richard Petri, MD; Roxana Delgado, MS; Dana J. Lawrence, DC, MMedEd, MA; Edward F. Owens, Jr, MS, DC; William C. Micker, DC, MPH. Adding chiropractic manipulative therapy to standard medical care for patients with acute low back pain : the results of a pragmatic randomized comparative effectiveness study ; Spine, 2012 Oct. 10.

James W. George, DC; Clayton D. Skaggs, DC; Paul A. Thompson, PhD; D. Michael Nelson, MD, PhD; Jeffrey A. gavard, PhD; Gilad A. Gross, MD; A randomized controlled trial comparing a multimodal intervention and standard obstetrics care for low back pain and pelvic pain in pregnancy; American Journal of Obstetrics and Gynecology; 2012, Oct.

La chiropraxie

La chiropraxie est une profession de santé manuelle. Elle se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé. Elle a pour objet le diagnostic, la correction et la prévention des dysfonctionnements de l'appareil locomoteur (ég
alement appelés troubles muscul
o-squelettiques) et de leurs conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres.

Au niveau international, la chiropraxie est la première profession de médecine alternative et complémentaire (MAC)
et la troisième profession de santé de niveau doctoral ap
rès la médecine et l'odontologie
.
Elle est reconnue dans plus de 40 pays. Dans certains, dont une dizaine de pays européens, elle
est une profession « de type médical ».

La chiropraxie en France

La profession est installée en France depuis près d'un siècle et reconnue depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
La chiropraxie est dispensée
par 700 chiropracteurs. Selon le code de la santé publique, l
es chiropracteurs sont les seuls
praticiens non
-médecins habilités à pratiquer des manipulations vertébrales en première intention, c'est à

dire
sans avis médical préalable. Les chiropracteurs ont tous suivi un cursus de six années d'études à temps plein soit
5
500 heures dont 1 4
00 heures de stage cliniques. Cette formation garantit un degré maximal de qualité et de sécurité des soins dispensés.
Les soins chiropratiques sont pris en charge par de nombreuses complémentaires santé.

L'Association française de chiropratique (AFC)

L'AFC est l'unique instance nationale de représentation des chiropracteurs français. Elle assure la promotion de la profession auprès des pouvoirs publics et des institutions de santé. Elle travaille quotidiennement à l'obtention d'une législation et d'une réglementation à la hauteur de la pratique de la chiropraxie dans les autres pays industrialisés. L'AFC œuvre en outre à une meilleure connaissance de la chiropraxie par le grand public et à l'amélioration de son remboursement par les mutuelles afin de favoriser un accès aux soins le plus large possible.